

071/1140
ARRETE N°
17 MAI 2000

MINEDUC/SG/IGP-ESTP

définissant l'épreuve de Français des
Baccalauréats de l'Enseignement Secondaire Technique et
Professionnel.**LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE**

- Vu La Constitution ; 17 MAI 2000
- Vu Le Décret N°97/207 du 07 décembre 1997 portant formation du Gouvernement ;
- Vu Le Décret N° 2000/051 du 18 mars 2000 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu Le Décret N° 93/255 du 28 septembre 1993 portant création d'un Office du Baccalauréat du Cameroun ;
- Vu Le Décret N° 95/035 du 24 février 1995 portant organisation des Baccalauréats de l'enseignement secondaire, modifié par le Décret N°97/046 du 05 mars 1997 ;
- Vu L'Arrêté N° 05/E/39/MINEDUC/IGPESTP/DEXC du 14 février 1996, modifiant l'Arrêté N° C17/B1/10431/MINEDUC/DEXC du 31 mars 1995 fixant certaines modalités d'application du Décret N° 95/035 du 24 février 1995 portant organisation des Baccalauréats de l'Enseignement Secondaire ;
- Vu L'Arrêté N°06/E/39/MINEDUC/IGPESTP/DEXC du 14 février 1996, modifiant l'Arrêté N° C17/B1/10431/MINEDUC/DEXC du 31 mars 1995 fixant certaines modalités d'application du Décret N° 95/035 du 24 février 1995 portant organisation des Baccalauréats de l'Enseignement Secondaire ;
- Vu L'Arrêté 056/D/20/MINEDUC/IGP-ESTP du 25 avril 2000 modifiant pour l'Enseignement Secondaire Technique et Professionnel l'Arrêté N°23/D/20/MINEDUC/IGP/ESG du 22 juin 1994 portant définition des programmes de Langue Française et Littérature au second cycle des Lycées.

ARRETE

Article 1^{er} : L'épreuve de Français au Baccalauréat G1, G2 et G3 de l'Enseignement Secondaire Technique et Professionnel est définie ainsi qu'il suit :

A- POUR LES SERIES COMMERCIALES (G1, G2, G3)

L'épreuve de Français au Baccalauréat comprend trois types de sujets au choix des candidats :

- Sujet de type 1 : Résumé de texte et Langue
- Sujet de type 2 : Commentaire composé
- Sujet de type 3 : Dissertation.

I- LE SUJET DE TYPE 1 : RÉSUMÉ DE TEXTE ET LANGUE

Le sujet de type 1 Résumé de texte et langue exige du candidat qu'il sache lire un texte, présentant une réflexion sur un problème de société ou sur les mutations du monde : le progrès scientifique et technique, la culture, l'univers artistique, le monde de la communication, les problèmes du travail... ; qu'il puisse faire preuve d'une compréhension approfondie dudit texte, en retenir l'essentiel pour le restituer par un énoncé personnel, qu'ensuite il soit capable de rattacher cette lecture à l'examen original d'un problème tiré du texte ; et qu'enfin il puisse en appréhender les mécanismes de la langue.

Cette épreuve porte sur un texte comportant 400 à 500 mots au maximum et se subdivise en 3 parties :

1) Première partie : Résumé de texte

La règle est de réduire au quart de sa longueur tout le texte ou une partie du texte. Le libellé de cette première partie du sujet précisera le nombre de mots à employer, la marge tolérée (10 % du nombre de mots demandés) ; il précisera qu'il faut impérativement indiquer le nombre exact de mots utilisés.

Le candidat devra donc donner au texte une version condensée, mais fidèle sur le plan des idées. Il reformule le texte initial par un énoncé personnel mais sans prendre de distance dans les idées. Le faisant, il doit éviter les termes d'analyse de texte comme : « Il s'agit de ... », « Dans ce texte... », « Selon l'auteur... » « Il est question ici de... » etc...

2) Deuxième partie : Discussion

On demande au candidat d'examiner un problème important et précis tiré du texte, d'en exprimer un avis argumenté sous la forme de petite dissertation de 50 lignes maximum, en se référant à son expérience personnelle et à ses lectures. Pour éviter des développements inutiles, le libellé de la discussion doit en préciser le nombre maximum de lignes.

3) Troisième partie : Langue

Cette partie pose des questions de langue pouvant relever de la communication, de la sémantique, de la morphologie, de la syntaxe, ou morphosyntaxe, de la stylistique. Chaque sous partie doit être spécifiée.

Critères d'évaluation et barème de notation du sujet de type 1 Résumé de texte et langue :

- **Résumé de texte 5 points :** On tiendra compte globalement de la compréhension du texte, de la maîtrise de la technique de synthèse, du respect des limites imposées (nombre de mots et indication), de la correction et concision de l'expression, du groupement du résumé en un seul paragraphe. En tout état de choses, l'emploi des termes d'analyse, et/ou même l'irrespect exagéré ou malhonnête des limites imposées est sanctionné par la note 0/5pts.

- **Discussion 5 points :** L'évaluation de cette partie appréciera globalement l'aptitude du candidat à comprendre et à confronter dialectiquement des points de vue, la pertinence et la validité de son raisonnement, la correction de son expression, la présentation sous forme de dissertation. L'ignorance du fait qu'il s'agit ici d'une dissertation est sanctionnée par la note 0/5 pts.

- **Langue 3 points** : Le candidat sera évalué sur 4 des 5 sous rubriques de langue sus-évoquées. Les 8 points alloués à la langue seront donc repartis équitablement entre les quatre sous-rubriques :

- **Présentation de copie 2 points** : l'évaluation de la présentation générale prendra en considération les règles de la mise en page, les alinéas pour les paragraphes, le respect et l'indication des numéros et titres des parties, sous-parties ou rubriques et sous-rubriques, la propreté de la copie.

II- SUJET DE TYPE 2 : COMMENTAIRE COMPOSÉ

Le sujet de type 2 : Commentaire Composé porte sur un texte de 20 à 30 lignes dactylographiées au maximum (200 à 250 mots) choisi dans une des œuvres au programme, en raison de sa qualité littéraire. Le candidat est invité, non à faire une explication du texte en le prenant ligne par ligne ou phrase par phrase, mais à montrer qu'il le perçoit selon certains grands points ou aspects essentiels. Il s'agit donc pour lui de faire preuve d'une lecture personnelle du texte selon qu'il en découvre les points intéressants (centres d'intérêt) de façon à traduire, l'idée finale ou l'intérêt global qu'il dégage. Le faisant, il veillera à montrer autant que possible la corrélation entre le fond et la forme du texte, au lieu de les dissocier.

Le texte proposé est obligatoirement accompagné d'un libellé, qui, sans être contraignant, a pour fin première d'orienter le candidat, afin de lui faciliter la démarche et de susciter plus facilement sa sensibilité, son commentaire sur le sujet que développe le texte. Ce libellé suggère donc, non pas un plan à suivre obligatoirement mais quelques pistes de lecture portant sur les caractéristiques majeures du texte proposé.

Les critères d'évaluation et le barème de notation du sujet de type 2 Commentaire composé sont les suivants :

- **Compréhension du texte 6 points** : C'est-à-dire la perception du problème général ou de l'intérêt, ou encore de l'originalité du texte.

- **Pertinence et organisation de l'analyse 5 points** : Qualité des démonstrations et précision des observations et des illustrations, l'effort à analyser en commentant et non à résumer ou copier le texte.

- **Qualité de l'expression ou Maniement de la langue 6 points** C'est-à-dire la richesse et la précision du vocabulaire, l'emploi judicieux des termes d'analyse, le respect de la syntaxe, des temps et des modes, l'orthographe et les accords.

- **Présentation de la copie 2 points** : Respect des règles de la mise en page, alinéas pour les paragraphes, démarcation entre les parties du développement matérialisée chaque fois par un espace d'une ligne qu'on laisse vierge, et entre les trois grandes parties du Commentaire Composé (introduction, développement, conclusion) par un espace de deux lignes qu'on laisse vides, propreté de la copie.

III- SUJET DE TYPE 3 : DISSERTATION

Le sujet de type 3 ou Dissertation repose sur un problème d'ordre littéraire. Le sujet vise certes à apprécier la connaissance par le candidat des œuvres littéraires au programme, mais aussi son aptitude à lier ses études littéraires à ses lectures personnelles, aux problèmes de société, à l'aide d'une réflexion pertinente et nourrie. Ce sujet se présente généralement (mais pas exclusivement) sous la forme d'une citation empruntée à un écrivain, un critique, un homme d'état, un sociologue, un philosophe, un scientifique, un technicien... ou toute autre personne éclairée digne d'être une référence. Cette citation est obligatoirement suivie d'une consigne indiquant l'orientation générale de la réflexion à engager. Le libellé doit donc être explicitement formulé pour éviter toute ambiguïté. En particulier, si l'on souhaite que le candidat ait une réflexion critique, il convient de le lui demander par une formule du type « Commentez et discutez ».

Les critères d'évaluation et le barème de notation du sujet de type 3 Dissertation sont les suivants :

- **Compréhension du sujet 6 points :** C'est-à-dire la définition de la problématique et le respect de la consigne du libellé.

- **La pertinence et l'organisation de la réflexion 6 points :** C'est-à-dire la production d'un plan d'analyse du problème et la conformité avec ledit plan, la cohérence, la progression harmonieuse, l'efficacité de l'argumentation, le respect de la structure interne d'une dissertation.

- **Qualité de l'expression ou maniement de la langue : 6 points :**

Richesse et précision du vocabulaire, respect de la syntaxe, maniement judicieux des temps et modes, respects des accords, correction de l'orthographe.

- **Présentation de la copie 2 points :** Respect des règles de mise en page, alinéas pour les paragraphes, démarcation entre les parties du développement matérialisée chaque fois par un espace d'une ligne qu'on laisse vierge, et entre les trois grandes parties de la dissertation (introduction, développement, conclusion) par un espace de deux lignes qu'on laisse vierges, propreté de la copie.

Le barème général notation des trois types de sujets est obligatoirement reproduit en annexe à chaque épreuve de Français proposée au Baccalauréat G.

La durée et le coefficient de l'épreuve de Français au Baccalauréat G sont définis ainsi qu'il suit :

Série G1 :	Durée : 3 heures ;	Coefficient 4
Séries G2 et G3 :	Durée : 3 heures ;	Coefficient 3

B- POUR LES SERIES INDUSTRIELLES (Séries F et CI)

L'épreuve de Français au Baccalauréat F et CI comprend trois types de sujets au choix des candidats :

- Sujet de type 1 : Exploitation de texte
- Sujet de type 2 : Dissertation littéraire
- Sujet de type 3 : Culture Générale.

I- SUJET DE TYPE 1 : EXPLOITATION DE TEXTE

Le sujet de type 1 Exploitation de texte exige du candidat qu'il sache lire un texte non littéraire, présentant une réflexion sur un problème de société ou sur les mutations du monde : le progrès scientifique et technique, la culture, l'univers artistique, le paysage de la communication, les problèmes du travail ... ; que le candidat puisse faire preuve d'une compréhension approfondie dudit texte, de la maîtrise des mécanismes de la langue dans le texte (mots et phrases du texte), qu'il soit capable de retenir l'essentiel du texte pour le restituer par un énoncé personnel, et enfin qu'il puisse rattacher cette lecture et cette compréhension totale du texte à l'examen original d'un problème tiré du texte.

Cette épreuve porte sur un texte de 400 à 500 mots au maximum et se subdivise en 4 parties :

1) Première partie : Compréhension du texte

Cette première partie pose deux à 4 questions pertinentes concises, claires et dénuées de toute ambiguïté, questions visant à voir si le candidat a compris tout ou partie essentielle du texte.

2) Deuxième partie : Maniement de la langue

Il s'agit d'évaluer l'aptitude du candidat à connaître le sens des mots et expressions du texte : leur sens dans le texte, leur morphologie, leurs dérivés, les homonymes, les paronymes, et la syntaxe. En effet, l'accent est mis ici sur le vocabulaire, la structure des mots (jusqu'aux temps verbaux pour les verbes), les fonctions de mots dans les phrases.

3) Troisième partie : Résumé de texte (ou esprit de synthèse)

La règle est de réduire au quart de sa longueur tout le texte ou une partie du texte. Le libellé dans cette troisième partie du sujet précisera le nombre de mots à employer, la marge tolérée (10 % du nombre de mots demandés). Il précisera qu'il faut impérativement mentionner le nombre exact de mots utilisés.

Le candidat devra donc donner au texte une version condensée, mais fidèle sur le plan des idées, c'est-à-dire reformuler le texte initial par un énoncé personnel mais sans s'écarter de ses idées. Le faisant, il doit éviter les termes d'analyse de texte comme : « Il s'agit de... », « Dans ce texte... », « Selon l'auteur... », « Il est question ici de ... » etc...

4) Quatrième partie : Expression écrite (ou expression personnelle, ou essai ou discussion)

On demande au candidat d'examiner un problème important et précis tiré du texte ; d'en exprimer un avis argumenté sous la forme d'une petite dissertation (40 lignes au maximum) en se référant à son expérience personnelle et à ses lectures. Pour éviter des développements inutiles, le libellé devra préciser le nombre maximum de lignes.

Les critères d'évaluation et le barème de notation du sujet de type 1
Exploitation de texte sont les suivants :

- **Compréhension du texte 4 points** : On tiendra compte de la concision, la précision et la clarté des réponses. La tendance des candidats à copier platement le texte sans qu'il ne leur soit demandé de citer ou de relever une phrase du texte est à sanctionner.

- **Maniement de la langue 4 points** : A répartir entre les mots et expressions, dont le sens ou la composition, la synonymie, l'homonymie ou la paronymie, la famille ou la dérivation, la syntaxe ou la fonction ont été trouvés.

- **Esprit de synthèse 5 points** : On tiendra compte globalement de la compréhension du texte, de la maîtrise de la technique de synthèse, du respect des limites imposées (nombre de mots et indication), de la correction et concision de l'expression, du groupement du texte en un seul paragraphe. En tout état de choses, l'emploi des termes d'analyses et/ou même l'irrespect exagéré ou malhonnête des limites imposées, est sanctionné par la note 0/5pts.

- **Expression écrite 5 points** : L'évaluation de cette partie appréciera globalement l'aptitude du candidat à comprendre et à confronter dialectiquement des points de vue, la pertinence et la validité de son raisonnement, la correction de son expression, la présentation sous forme de dissertation. L'ignorance du fait qu'il s'agit ici d'une dissertation est sanctionné par la note 0/5pts.

II- SUJET DE TYPE 2 : DISSERTATION LITTÉRAIRE

Le sujet de type 2 Dissertation Littéraire repose sur un problème d'ordre littéraire. Il demande au candidat de réfléchir et de s'exprimer sur l'une ou les deux œuvres du programme, à partir d'une citation tirée de celle(s)-ci, d'un problème soulevé par cette (ou ces) dernière(s), ou même d'un problème dont il faut établir le(s) rapport(s) avec elle(s).

Le sujet se présente généralement (mais pas toujours) sous la forme d'une citation tirée de l'œuvre ou empruntée à un écrivain, un critique, ou toute autre personne digne d'être une référence. Cette citation est obligatoirement suivie d'une consigne indiquant l'orientation générale de la réflexion à engager.

Le libellé doit donc être explicitement formulé pour éviter toute ambiguïté. En particulier, si l'on souhaite que le candidat ait une réflexion critique, il convient de le lui demander par une formule de type « Commentez et discutez ».

Les critères d'évaluation et le barème de notation du sujet de type 2 Dissertation Littéraire sont les mêmes que ceux du sujet 3 Culture Générale c'est-à-dire :

- **Compréhension du sujet 6 points** : C'est-à-dire la définition de la problématique et le respect de la consigne du libellé.

- **La pertinence et l'organisation de la réflexion 6 points** : C'est-à-dire la production d'un plan d'analyse du problème et la conformité avec ledit plan, la cohérence, la progression harmonieuse, l'efficacité de l'argumentation, le respect de la structure interne d'une dissertation.

- **Qualité de l'expression ou maniement de la langue 6 points** :

Richesse et précision du vocabulaire, respect de la syntaxe, maniement judicieux des temps et modes, respects des accords, correction de l'orthographe.

- **Présentation de la copie 2 points** : Respect des règles de mise en page, alinéas pour les paragraphes, démarcation entre les parties du développement matérialisée chaque fois par un espace d'une ligne qu'on laisse vierge, et entre les trois grandes parties de la dissertation (introduction, développement, conclusion) par un espace de deux lignes qu'on laisse vierges, propreté de la copie.

III- SUJET DE TYPE 3 : CULTURE GENERALE

Le sujet de type 3 Culture Générale est une Dissertation qui repose sur un problème d'ordre général ayant trait aux domaines économique, sociologique, scientifique, technique, technologique, artistique, aux problèmes du travail ; en bref aux divers problèmes liés à l'évolution du monde. Le sujet vise surtout à apprécier l'aptitude du candidat à faire une lecture personnelle et une réflexion pertinente, nourrie sur un problème relevant de ces domaines ; et par là, faire montre d'une culture générale bien distillée. Ce sujet se présente généralement (mais pas exclusivement) sous la forme d'une citation empruntée à un écrivain, un homme d'Etat, un sociologue, un philosophe, un scientifique, un technicien, un homme célèbre ou toute autre personne éclairée digne d'être une référence. Cette citation est obligatoirement suivie d'une consigne indiquant l'orientation générale de la réflexion à engager.

Le libellé doit être explicitement formulé pour éviter toute ambiguïté. En particulier, si l'on souhaite que le candidat ait une réflexion critique, il convient de le lui demander par une formule de type « Commentez et discutez ».

Les critères d'évaluation et le barème de notation du sujet de type 3 Culture Générale sont les mêmes que ceux du sujet de type 2 : Dissertation Littéraire ; c'est-à-dire :

- **Compréhension du sujet** : 6 points
- **Pertinence et Organisation de la réflexion** : 6 points
- **Qualité de l'expression ou maniement de la langue** : 6 points
- **Présentation de la copie** : 2 points.

Le barème général de notation des trois types de sujets est obligatoirement reproduit en annexe à chaque épreuve de Français proposée au Baccalauréat Industriel.

La durée et le coefficient de l'épreuve de Français au Baccalauréat Industriel sont définis ainsi qu'il suit :

Séries F et CI : Durée : 3 heures ;

Coefficient : 2

Article 2 : Les dispositions de l'article 1^{er} ci-dessus entrent en vigueur à partir de la session 2001.

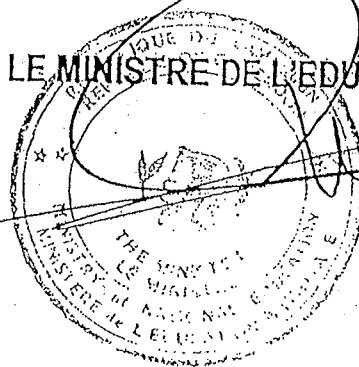
Article 3 : Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent Arrêté.

Article 2 : L'Inspecteur Général de Pédagogie Chargé de l'Enseignement Secondaire Technique et Professionnel et le Directeur de l'Office du Baccalauréat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent Arrêté qui sera enregistré, puis publié au Journal Officiel en français et en anglais.

Yaoundé, le

17 MAI 2000

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE



Joseph OWONA